

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....15  
Présents..... 12  
Votants..... 14  
Absents.....0

Date de la convocation : 26.07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MAR TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS :** Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 8****DELIBERATION N° 16****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 a été présenté et dressé par Madame le Maire,

Considérant que Madame Anne-Marie JUANABERRIA a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021,

Considérant que Madame Lysiane TENDIL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Anne-Marie JUANABERRIA,

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	105 924.54 €	116 702.28 €	78 456.82 €	107 374.32 €	184 381.36 €	224 076.60 €
Résultat comptable 2021		10 777.74 €		28 917.50 €		39 695.24 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		22 009.24 €		63 836.26 €		85 845.50 €
Résultat de clôture à affecter		32 786.98 €		92 753.76 €		125 540.74 €
RAR 2021			228 942.00 €	159 847.00 €	228 942.00 €	159 847.00 €
Résultats définitifs		32 786.98 €		23 658.76 €		56 445.74 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**A voté contre à la majorité des membres présents et représentés (1 pour et 13 contre)****(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)****- N'ADOpte PAS** le compte administratif tel qu'il a été présenté.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel

- **Accusé de réception en préfecture**

- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de l'Aveyron, 25 rue de la République, 13070 Saint-Jean-du-Bruel

Recu le 08/08/2022 ou par l'application Télérecours

accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>**Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022**

Extrait certifié conforme

Le Maire,

**Lysiane TENDIL****Acte dématérialisé**